

Objet : Coopération scientifique Algérie-Japon (projet SATREPS)

Faisant référence à notre envoi n° 1231 du 15 septembre 2019, relatif au projet de collaboration scientifique conjoints Algérie-Japon, « **SATREPS** », j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, émanant l'Ambassade du Japon, en Algérie, un complément d'informations sur ce programme.

On outre, l'Ambassade du Japon apporte les précisions, ci-après, sur le projet de recherche dans le domaine du **contrôle des maladies infectieuses** :

- Pour les candidatures de cette année, les propositions de recherche en collaboration impliquant la pratique médicale dans les pays partenaires, doivent faire l'objet de sélection ;
- Les représentants des équipes de recherche et les praticiens médicaux envisageant de formuler des propositions impliquant des **pratiques médicales** dans le pays partenaire doivent préalablement consulter la JICA, avant de postuler ;
- Les recherches en collaboration impliquant des essais cliniques dans le pays partenaire ne font pas systématiquement l'objet d'une adoption dans le cadre du programme « **SATREPS** ».

Par ailleurs, la partie nipponne encourage les pays africains à proposer des projets qui contribuent à résoudre les problèmes sociaux en utilisant les TIC dans la recherche, le développement et la mise en œuvre de ces projets, dont le contenu correspond au « Plan National de Développement » et à la « feuille de route de l'utilisation de la Science, Technologie et l'Innovation dans la réalisation des ODD-STI for SDGs Roadmap ».